

3 décembre 2025

Consultations de la Commission de transport et de l'environnement sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec



CERIEC

Centre d'études
et de recherches
intersectorielles
en économie
circulaire



Réseau de recherche
en économie circulaire
du Québec

À l'attention de :
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

Madame, Monsieur,

Le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC) et le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ) souhaitent d'abord remercier la Commission pour l'occasion de contribuer à la réflexion entourant la révision de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec.

Notre intervention s'appuie sur trois types de responsabilités que nous assumons pleinement et conjointement :

1. **Une responsabilité scientifique**, fondée sur la rigueur des travaux de recherche portant sur les trajectoires de décarbonation, l'adaptation et la transformation des modèles économiques, à l'international et au Québec, particulièrement ceux du Comité consultatif sur les changements climatiques (CCCC).
2. **Une responsabilité territoriale**, parce que nous travaillons aux côtés des municipalités, des MRC, des organisations communautaires, des entreprises et des acteurs socioéconomiques qui sont déjà aux prises avec les impacts des changements climatiques et qui devront, dans les prochaines années, en gérer les effets croissants sur les infrastructures, les milieux de vie et les économies locales.
3. **Une responsabilité intergénérationnelle**, envers les jeunes d'aujourd'hui et de demain, qui hériteront directement des choix politiques, budgétaires et réglementaires adoptés au cours de la prochaine la prochaine décennie, ainsi que de la trajectoire climatique qui en découlera.

Nous sommes d'avis que le Québec se trouve à un moment déterminant. Les décisions prises concernant la révision de la cible 2030 ne relèvent pas d'un simple ajustement technique : elles portent sur le niveau d'ambition collective, la cohérence des politiques publiques et la place que nous souhaitons accorder à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques au cœur de notre projet de société.

Les choix qui seront faits doivent être cohérents, ambitieux et solidement arrimés aux réalités climatiques, économiques, sociales et territoriales du Québec, actuelles et futures. À cet égard, nous souhaitons apporter notre contribution aux réflexions de la Commission, en soulignant l'importance de consacrer une place importante à l'économie circulaire dans les mesures à adopter visant la décarbonation et l'adaptation aux changements climatiques.



1. Deux signaux préoccupants : surplus du FECC et hypothèse d'un abaissement de la cible 2030

Deux éléments récents risquent d'envoyer un message de démobilisation au moment même où l'effort collectif devrait être consolidé et renforcé, pour ne pas alimenter le cynisme de la population.

1.1 Des surplus répétés au FECC : un outil puissant, mais sous-utilisé

Le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) affichait récemment près de 1,8 G\$ de surplus non mobilisés. Une telle situation ne peut pas être interprétée comme la manifestation d'un excès de financement disponible, mais bien comme le symptôme d'une incapacité à utiliser pleinement un instrument qui a pourtant été conçu précisément pour soutenir la transformation, la réduction des émissions et l'adaptation aux impacts climatiques.

Le Commissaire au développement durable, repris par le CCCC dans son avis sur la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD), a souligné que les leviers d'écofiscalité et d'écoconditionnalité, par exemple, demeuraient insuffisamment exploités pour aligner les soutiens publics sur l'atteinte des cibles climatiques. Autrement dit, nous disposons d'outils, mais nous ne les utilisons pas à la hauteur de leur pleine capacité.

Plusieurs projets structurants – notamment en économie circulaire, en innovation sociale, en adaptation territoriale ou en transition des modèles d'affaires – se heurtent à des critères d'admissibilité trop restrictifs, qui favorisent les projets offrant des réductions de GES immédiates et facilement quantifiables, au détriment de projets de portée systémique, aux effets indirects, cumulatifs ou différés.

Dans ce contexte, le transfert d'une partie de ces surplus au Fonds des générations contribue à renforcer l'impression que le FECC reste, dans les faits, un outil sous-utilisé ou mal calibré, alors même que la transition climatique nécessiterait une mobilisation accrue et stratégique des ressources disponibles.

1.2 Envisager l'abaissement de la cible 2030 : un signal risqué

L'idée de réviser la cible de réduction de GES à la baisse parce qu'elle paraît difficile à atteindre, ou parce que le Québec est déjà le territoire nord-américain émettant le moins de GES, c'est, en quelque sorte, l'équivalent de vouloir abaisser la note de passage en plein milieu d'un examen, parce que l'on doute que la classe va y parvenir.

Sur le plan politique, une diminution de la cible pourrait certainement venir réduire la perception d'un « échec » à court terme. Mais sur le plan de l'action climatique, cela réduirait la valeur morale et stratégique des efforts collectifs entrepris depuis des années, en plus de comporter plusieurs effets négatifs majeurs :

- elle affaiblirait la crédibilité de l'action climatique du Québec et son influence sur la scène internationale, alors que la réputation d'une juridiction compte de plus en plus pour l'attraction d'investissements et le positionnement dans les chaînes de valeur de la transition ;
- elle minerait la cohérence de l'ensemble du dispositif climatique, en réduisant la stabilité des cibles et la prévisibilité dont ont besoin les acteurs économiques et institutionnels pour planifier leurs investissements et leurs transformations ;
- elle enverrait un signal ambigu et démobilisateur aux entreprises, aux municipalités, aux organisations de la société civile et aux citoyens, qui pourraient interpréter cette décision comme une forme de renoncement et de résignation face à l'urgence climatique ;
- elle pourrait être interprétée, comme quoi nous en faisons déjà suffisamment, ce qui est loin d'être le cas, alors que notre plus faible empreinte carbone est principalement liée à nos sources d'énergies décarbonées et non à nos actions ou notre style de vie¹ ;
- elle pourrait venir justifier un désengagement global qui aura des conséquences importantes sur la compétitivité de l'économie québécoise à moyen terme, tandis que les autres pays qui auront été de l'avant avec la transition bénéficieront d'un avantage concurrentiel. Entraînant ainsi des coûts futurs encore plus importants, alourdisant encore davantage le fardeau économique, social et environnemental laissé à nos enfants et petits-enfants.

Au-delà de toutes ces considérations, un abaissement de la cible enverrait surtout à la population un message politique immédiat particulièrement préoccupant : celui que la lutte aux changements climatiques n'est plus un enjeu prioritaire, alors même que ses impacts se font sentir de plus en plus durement dans le quotidien des gens, et que les citoyens – inquiets – souhaitent des engagements, y compris au niveau local².

Cette inquiétude est partagée dans la grande majorité des mémoires déposés à la Commission au moment d'écrire ces lignes par des acteurs scientifiques, éducatifs, syndicaux, patronaux, ou environnementaux; illustrant certainement une forme de consensus en faveur du maintien de nos cibles, et en opposition à un éventuel recul.

L'expérience récente de la pandémie est éclairante. Nous avons collectivement traversé une crise systémique aux conséquences lourdes et prolongées, mais la plupart des grandes juridictions –

¹ *Dans les faits, nos entreprises souffrent d'un manque de productivité qui se manifeste, entre autres, par une plus grande utilisation d'énergie et de ressources par unité produite. Par ailleurs, l'empreinte matérielle des québécois est l'une des pires de la planète. En somme, sans notre hydroélectricité, les entreprises et les citoyens québécois seraient parmi les cancres de la planète en matière d'émissions de GES.*

² <https://lactualite.com/actualites/sondage-81-des-quebecois-veulent-que-les-municipalites-agissent-pour-le-climat/>



Union européenne, Corée du Sud, Japon, Australie, par exemple – n'ont pas relâché leurs efforts climatiques pour autant. Au contraire, elles ont fait de l'économie verte, de l'électrification, des énergies renouvelables et de l'économie circulaire des piliers de leur relance.

Même si certaines juridictions trébuchent parfois en chemin, il importe de se rappeler que les dépenses mondiales consacrées à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques s'accentuent, et s'associent de plus en plus aux dépenses consacrées au développement économique car les deux sont interreliées. Les comptables y verront des dépenses, et ils auront raison. Mais les économistes, de même que les assureurs et les actuaires, désormais, y voient des investissements structurants, essentiels pour soutenir, à long terme, la compétitivité, la productivité, la résilience et la sécurité des sociétés – et ils ont tout autant raison.

Il faut garder le cap sur les tendances de fond et une vision à long terme, malgré les épisodes de turbulences conjoncturelles auxquels nous sommes confrontés, et préserver l'élan économique de nos investissements, de nos innovations et des expertises développées, à l'instar des autres juridictions qui font le choix de réunir les conditions de succès d'une économie forte, résiliente et durable pour leur population.

2. Appui aux recommandations du Comité consultatif sur les changements climatiques

Le CERIEC et le RRECQ appuient pleinement les recommandations du CCCC, qui constituent l'avis scientifique indépendant de référence pour la trajectoire climatique du Québec.

2.1 Conserver 2030 comme jalon avec une cible entre - 37,5 % et - 45 %

Le CCCC recommande de maintenir l'année 2030 comme jalon clé de la trajectoire, et de fixer une cible de réduction des émissions de GES située entre :

- -37,5 %, soit le seuil minimal prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement ;
- et -45 %, niveau jugé cohérent avec une trajectoire alignée sur la limite de réchauffement de 1,5 °C.

Cette proposition permet d'éviter un recul symbolique et d'assumer les retards accumulés, tout en préservant une ambition compatible avec les objectifs climatiques internationaux. Elle conserve une certaine flexibilité, mais dans un cadre scientifiquement balisé.

2.2 Viser la carboneutralité en 2045

Le CCCC recommande par ailleurs de viser la carboneutralité en 2045, plutôt qu'en 2050, afin de limiter les émissions cumulées dans l'atmosphère, qui sont déterminantes pour l'ampleur des impacts climatiques.

Cette cible s'accompagne de repères clairs :

- une réduction de - 85 % des émissions par rapport à 1990 ;
- la séquestration permanente d'environ 15 % des émissions de 1990 pour compléter le bilan ;
- des cibles intermédiaires : - 60 % en 2035 et - 78 % en 2040.

Le choix de 2045 renforce la crédibilité de la trajectoire québécoise et envoie un signal clair quant au sérieux de l'engagement.

2.3 Budgets carbone et feuilles de route sectorielles

Nous appuyons également la recommandation d'adopter des budgets carbones quinquennaux, ainsi que des feuilles de route sectorielles détaillant les moyens, les coûts, les trajectoires d'émissions, les besoins en main-d'œuvre et les leviers territoriaux pour les principaux secteurs : transport, industrie, bâtiments, agriculture, matières résiduelles, utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (ATCATF), etc.

Tout comme c'est le cas pour plusieurs organisations, nous y voyons un outil central pour augmenter la prévisibilité, la cohérence et l'alignement des investissements publics et privés avec les objectifs climatiques.

3. Ne pas relâcher l'effort : impacts climatiques et vulnérabilités territoriales

3.1 Des impacts climatiques déjà bien visibles au Québec

Les travaux d'Ouranos montrent que le Québec se réchauffe plus rapidement que la moyenne planétaire. Dans certaines régions, une hausse de température de plus de 2°C est déjà observée. Les épisodes de chaleur extrême se multiplient ; les feux de forêt prennent de l'ampleur ; des sécheresses et des baisses significatives de débits d'eau sont constatées ; les infrastructures sont soumises à des contraintes croissantes.

Le CCCC rappelle que ces impacts se feront sentir de manière importante sur la santé, la sécurité, l'intégrité des infrastructures et l'économie, y compris si les cibles actuelles sont respectées. Relâcher l'ambition reviendrait à accepter une aggravation de ces risques.

3.2 Les municipalités et les territoires en première ligne

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) documente des coûts en forte croissance pour les collectivités : sécurité civile, approvisionnement en eau potable, gestion des risques d'inondation et d'érosion, protection des berges, entretien de la voirie et des bâtiments municipaux, adaptation des infrastructures d'assainissement, etc.

D'autres organisations soulignent que de nombreux territoires ont déjà amorcé des démarches structurées – plans climat des MRC, projets de résilience, initiatives d'économie circulaire locale, stratégies d'adaptation – mais estiment que ces démarches demeurent largement sous-financées au regard de l'ampleur des besoins.

Dans ce contexte, relâcher les moyens ou abaisser la cible 2030 ne serait pas une option responsable. Ce serait même contradictoire avec la réalité vécue dans les régions, où les élus, les fonctionnaires municipaux, les entreprises et les citoyens sont déjà aux prises avec les graves conséquences des changements climatiques.

4. Retombées économiques, emploi et justice sociale

4.1 Emploi et transition : une transformation, pas une destruction

Les débats publics opposent parfois protection de l'emploi et ambition climatique, comme s'il s'agissait de deux objectifs irréconciliables. Cette vision est trompeuse.

Historiquement, les transitions industrielles ne se traduisent pas par une destruction massive d'emplois, mais par une transformation de la nature du travail :

- certaines professions disparaissent effectivement ;
- plusieurs nouvelles occupations émergent ;
- la majorité des métiers existants se transforment en profondeur.

Même les organisations syndicales ici et à l'international rappellent que, si elle est planifiée et accompagnée, la transition écologique n'est pas un processus de destruction d'emplois, mais de

transformation des compétences et des tâches³. À plusieurs égards, il serait même plus pertinent de s'inquiéter aujourd'hui des risques de déstabilisation associés à la popularisation rapide et parfois peu encadrée de certaines technologies – notamment l'intelligence artificielle – dont les usages sont de surcroît extrêmement énergivores et exigeant en ressources vierges mais qui font l'objet d'investissements massifs, que de craindre les effets de la décarbonation.

La transition climatique stimule ainsi :

- de nouvelles filières (captage et stockage du carbone, revalorisation, biomatériaux, matériaux biosourcés, technologies propres, conception et production circulaires, etc.) ;
- une demande accrue de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs de la construction, de l'ingénierie, de la gestion de l'énergie, de la réparation, du remanufacturing, de l'analyse environnementale, de la gestion des matières, etc.

Hydro-Québec estime par exemple à environ 35 000 travailleurs par année les besoins de main-d'œuvre pour mener à bien les projets de transition énergétique (efficacité, électrification, développement d'infrastructures, modernisation des réseaux).

Dans ce contexte, abaisser l'ambition climatique ne protège pas l'emploi : cela retarde les investissements nécessaires, allonge la période d'incertitude et augmente le risque que des ajustements plus brutaux soient imposés dans le futur, tout en réduisant notre capacité à organiser une transition juste pour les travailleurs et les communautés dans le temps.

4.2 Transition juste, formation et développement des compétences

La notion de transition juste est centrale dans plusieurs mémoires déposés à la Commission et s'inscrit dans les préoccupations légitimes des élus sur les conséquences socioéconomiques de la transition pour certains secteurs et territoires.

Une transition juste implique :

- un accompagnement des travailleurs et des secteurs les plus exposés aux transformations ;
- un accès élargi à la formation continue, à la requalification et à l'amélioration des compétences – les partenaires du marché du travail et le milieu de la recherche sont d'ailleurs pleinement mobilisés sur cet enjeu – ;
- la mobilisation du réseau collégial, des centres de transfert et des organismes d'accompagnement pour développer les compétences associées à l'économie circulaire, à la décarbonation, à l'adaptation et à la résilience ;

³ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/transition-juste-depliant.pdf>



- un dialogue social structuré entre syndicats, employeurs, gouvernements et communautés.

Une transition efficace et socialement acceptable doit reconnaître que :

- certains secteurs devront aller plus vite que d'autres ;
- certaines régions devront être davantage soutenues ;
- les réalités autochtones exigent une attention particulière et un dialogue continu.

La plupart des mémoires déposés à ce jour, convergent sur la nécessité d'une différenciation des efforts selon les secteurs et les territoires, de même qu'un meilleur arrimage entre les plans climatiques territoriaux, les plans d'aménagement, les stratégies énergie-climat régionales et les politiques industrielles.

Une véritable justice climatique englobe donc justice sociale, justice territoriale et justice intersectorielle, avec des choix assumés sur les secteurs qui doivent accélérer et sur les territoires qui doivent bénéficier d'un accompagnement renforcé.

Le Québec est chanceux de pouvoir compter sur une grande maturité de dialogue social sur ces enjeux, et sur la mobilisation de nombreux acteurs des réseaux d'éducation, de formation et d'accompagnement très compétents et soucieux de prendre en compte les réalités territoriales et sectorielles.

5. L'économie circulaire : un levier de réduction des GES encore sous-utilisé

5.1 Un pilier déjà reconnu par le gouvernement et le CCCC

Dans son avis sur la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, le CCCC rappelle que l'économie circulaire constitue un levier essentiel pour atteindre les cibles de réduction de GES et qu'elle doit occuper une place centrale dans la mise en œuvre de la stratégie.

Le gouvernement a confirmé cette orientation dans la première Feuille de route gouvernementale en économie circulaire (FRÉC) 2024-2028 de son histoire, et le Plan de mise en œuvre (PMO) 2025-2028 en découlant, qui mobilisent plus de 700 M\$ et 21 ministères et organismes. Ces documents reconnaissent explicitement que la circularité est à la fois un levier de décarbonation, d'innovation, de résilience des chaînes d'approvisionnement et de création d'emplois locaux de qualité.

Pourtant, plusieurs groupes restent sur l'impression que l'économie circulaire demeure un volet périphérique au lieu d'être un axe structurant de la transition, pleinement intégré dans les politiques climatiques et économiques.

5.2 L'économie circulaire dynamise le Québec en réduisant concrètement les émissions de GES

L'économie circulaire agit sur les émissions de GES par plusieurs stratégies complémentaires, bien documentées dans la littérature scientifique et les expériences locales et internationales :

- **Réduction de l'extraction et de la production de matières vierges** : le réemploi, la réparation, le recyclage, le remanufacturing, la remise à neuf, la revalorisation et l'exploitation des mines urbaines, réduisent la demande en matières premières vierges, ainsi que les émissions associées à l'extraction, à la transformation et au transport.
- **Efficacité matérielle et écoconception** : concevoir des produits plus légers, modulaires, durables, réparables ou facilement démontables diminue les intrants nécessaires pour offrir les mêmes services aux usagers, et permet de mieux valoriser les composantes en fin de vie.
- **Gestion durable des matières résiduelles** : le compostage, la valorisation des matières organiques, le déploiement de pratiques d'agriculture régénérative, la protection des sols et des milieux humides contribuent à réduire les émissions de méthane liées à l'enfouissement, tout en améliorant les capacités de séquestration du carbone.
- **Intégration des énergies renouvelables dans les procédés** : la réorganisation des processus de production, induite par des démarches circulaires, facilite l'intégration du solaire, de l'éolien, de la biomasse durable et d'autres sources propres ; des pistes émergentes explorent même la conversion du CO₂ capté en e-carburants.
- **Prolongation de la durée de vie et mutualisation des biens** : réparation, remise à neuf, modèles de location court terme, de performance d'usage, de partage, de mutualisation d'actifs, plateformes collaboratives qui réduisent la fréquence de production de nouveaux biens et, par conséquent, diminuent l'empreinte carbone des chaînes de valeur.
- **Stimulation de synergie entre les entreprises d'une même région** : maillages et mutualisation stratégiques, maximisation de l'approvisionnement et des retombées locales, développement de circuits courts et d'une plus grande autonomie et meilleure résilience face aux chocs climatiques et géopolitiques.

Les travaux sur les limites planétaires et les indices de circularité montrent qu'un accroissement significatif de la circularité permet une réduction drastique de l'empreinte matérielle, condition essentielle pour ramener plusieurs indicateurs environnementaux et climatiques dans une zone de sécurité.

Or, notre province se distingue davantage par l'ampleur de son potentiel d'amélioration que par sa performance actuelle. En effet, les derniers chiffres révèlent que le Québec accuse un retard structurel préoccupant : la productivité énergétique du Québec a reculé de 3 % en 2022, première baisse en plus d'une décennie, tandis que sa productivité matérielle plafonne à 1 679 \$/tonne en



2021 (près de 15 % sous son niveau de 2016)⁴. Ces données illustrent un fléchissement dans notre efficacité énergétique et matérielle marqué dans la dernière décennie, même si notre PIB augmente.

Sur le plan énergétique, par exemple, l'Ontario a connu une hausse de son PIB accompagnée d'une baisse absolue de la consommation énergétique entre 2000 et 2023 (- 2 %). Tandis qu'au Québec, en plus d'afficher une productivité énergétique inférieure de 35 % par rapport à l'Ontario (265 \$/GJ v.356 \$/GJ), sa consommation d'énergie a augmenté de 13 % sur la même période⁵.

5.3 Un indice de circularité en régression : un signal d'alarme pour le Québec

Le dernier rapport sur l'indice de circularité du Québec chiffre la performance de la province à 2,5 %⁶, en recul par rapport aux évaluations précédentes (3,5 % en 2021⁷), avec une empreinte matérielle d'environ 46 tonnes par habitant – presque 4 fois la moyenne mondiale – (32 t/hab. en 2021), bien au-delà de ce qui serait soutenable à long terme. Cette baisse s'inscrit dans la tendance générale, l'indice de circularité mondial ayant également diminué de 9,1 % en 2018 à 6,9 % en 2025⁸.

Cela confirme que, sans une mobilisation plus importante des leviers de l'économie circulaire, la stratégie climatique québécoise restera contrainte par des niveaux d'extraction, de consommation et de production trop élevés pour permettre une réduction durable des émissions.

Là où les démarches circulaires apportent des réductions significatives – réduction de l'extraction de ressources, intégration d'énergies propres dans les chaînes de valeur, prolongation de la durée de vie et intensité de l'usage des produits, symbioses industrielles, nouvelles formes de mutualisation, détournement des matières organiques de l'enfouissement – le Québec peine encore à déployer tout son potentiel.

Les modèles d'affaires circulaires (réemploi, réparation, reconditionnement, remanufacturing, mutualisation, chimie verte, plateformes collaboratives, etc.) sont des leviers essentiels pour réduire les émissions à long terme. Pourtant, leur contribution demeure sous-reconnue dans le Plan pour une économie verte 2030 (PEV) et dans les mécanismes d'admissibilité du FECC, ce qui limite les investissements dans des projets à fort effet structurant sur les émissions, la dépendance aux importations, la résilience des chaînes d'approvisionnement et la création d'emplois localisés.

⁴ <https://statistique.quebec.ca/fr/communique/productivite-matieres-2021>

⁵ https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/11/RAPPORT_PE2025_WEB.pdf

⁶ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-indice-circularite2025.pdf>

⁷ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-indice-circularite-fr.pdf>

⁸ <https://cgr-reports.s3.eu-west-1.amazonaws.com/cgr-2025-6f75f118/CGR+Global+2025+-+Report.pdf>



5.4 Lever les freins : ne pas attendre la mesure parfaite pour agir

Plusieurs problèmes se posent aujourd’hui :

- de nombreux projets d’économie circulaire demeurent non admissibles au FECC, alors même qu’ils contribuent, à moyen et long terme, à des réductions substantielles de GES ;
- les outils de mesure et de quantification des réductions associées à la circularité sont encore incomplets, notamment pour les effets indirects, systémiques ou différés.

Toutefois, attendre de disposer de métriques parfaites avant d’agir constituerait une erreur stratégique. Dans plusieurs domaines de la politique publique, l’action précède souvent la mesure fine, et les outils d’évaluation s’améliorent au fil du temps.

6. Gouvernance, transparence et cohérence : renforcer le FECC et l’aligner avec les cibles climatiques et de circularité

La confiance de la population et des acteurs socioéconomiques dans les politiques climatiques repose selon nous sur trois conditions :

1. une gouvernance transparente ;
2. une cohérence entre les cibles et les instruments ;
3. une utilisation effective des ressources disponibles.

Or, le FECC souffre encore de problèmes persistants :

- un déficit de transparence et d’intelligibilité (hérité en partie du Fonds vert) sur les critères, les projets financés et les résultats ;
- des critères d’admissibilité trop restrictifs, qui sous-valorisent les projets d’économie circulaire, d’innovation sociale et de transformation des modèles d’affaires ;
- une utilisation insuffisante des ressources, comme en témoignent les 1,8 G\$ de surplus.

À cet égard, le CERIEC et le RRECQ recommandent :

- **le renforcement de la transparence** quant aux projets financés, aux projets refusés et aux critères d’admissibilité du FECC, de manière à permettre un meilleur suivi public et à faciliter l’ajustement des règles ;
- **l’élargissement des critères d’admissibilité** pour mieux reconnaître la valeur des projets d’économie circulaire, d’innovation et de transformation de chaînes de valeur ;



- **l'application systématique d'une évaluation climatique** à tous les projets gouvernementaux structurants, conformément aux recommandations du CCCC dans le cadre de la SGDD ;
- **la mise en place de mécanismes robustes de suivi**, incluant des budgets carbone, des cibles sectorielles, un suivi spécifique des émissions et des risques d'inversion associés à l'ATCATF, ainsi que l'intégration d'indicateurs de circularité dans le Plan climat.

Ces recommandations vont dans le sens de faire du FECC un levier stratégique d'investissement structurant, prévisible, plus transparent et mieux aligné sur les objectifs climatiques du Québec.

CONCLUSION

Réduire aujourd’hui l’ambition climatique en raison, notamment, de la conjoncture américaine, reviendrait à envoyer à la population un message contradictoire : celui que cet enjeu n'est plus central, alors que les impacts s'intensifient dans le quotidien des gens.

Abaissner la cible de réduction des émissions ou dissoudre les surplus climatiques dans d’autres dispositifs financiers enverrait un signal de désengagement et de résignation, au moment même où la science, les territoires, les travailleurs, les jeunes et de nombreux acteurs économiques et sociaux réclament, au contraire, de la cohérence et de la constance.

Durant la pandémie, la plupart des grandes économies ont choisi de ne pas relâcher leurs ambitions climatiques. Au contraire, elles ont fait de l’économie verte, des énergies propres, de l’électrification et de l’économie circulaire des éléments centraux de leur relance. Le Québec ne peut pas se permettre de s’isoler de cette dynamique internationale. Les investissements climatiques ne sont pas futiles : ce sont des investissements structurants, au même titre que les investissements économiques traditionnels, dont les bénéfices se mesurent en innovation, en compétitivité, en sécurité, en résilience et en qualité de vie. De nombreux acteurs – syndicaux, patronaux, environnementaux, scientifiques, éducatifs – convergent pour dire qu'il faut maintenir, voire rehausser, l’ambition, et aligner les moyens sur cette ambition. Le gouvernement peut donc s'appuyer sur un large consensus social, ce qui constitue un luxe politique.

En intégrant pleinement les leviers de l’économie circulaire de surcroît – réduction de l’extraction de matières premières vierges, exploitation des mines urbaines, optimisation de l’usage des matériaux, réduction et gestion durable des matières résiduelles, substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables, prolongation de la durée de vie des produits, mutualisation, vente de performances d’usage – le Québec pourrait réduire encore davantage ses émissions, renforcer sa résilience, consolider ses chaînes de valeur et bâtir des écosystèmes d’affaires plus sobres, plus compétitifs et plus justes.

Le Québec dispose d'atouts majeurs pour relever le défi climatique :

- un réseau de recherche et d'innovation fort, capable de produire des connaissances, des scénarios, des outils et des innovations au service de la transition ;
- un tissu territorial déjà mobilisé, à travers les plans climat, les feuilles de route en économie circulaire et les initiatives des MRC, des municipalités et des communautés ;
- une société qui a démontré à plusieurs reprises sa capacité de solidarité, de créativité et d'adaptation ;
- un potentiel énergétique renouvelable unique, qui constitue un levier de décarbonation et de développement économique enviable.

Ce dont nous avons besoin maintenant, ce ne sont ni de cibles plus basses, ni de signaux de relâchement, mais d'une capacité collective à assumer une vision de long terme, cohérente, ambitieuse, structurante et rigoureuse sur le plan scientifique. La transition climatique n'est pas seulement une contrainte à gérer : c'est un projet de société, porteur d'innovation, de résilience, de justice et de prospérité partagée.

Enfin, en guise de perspectives aux présentes consultations, et à la lumière de ce qui précède, le CERIEC et le RRECQ aimeraient inviter le gouvernement à bonifier le Plan de mise en œuvre du PEV 2030 en :

1. reconnaissant explicitement l'économie circulaire comme un des leviers centraux de réduction des GES dans le PEV et y intégrer explicitement les 12 stratégies de circularité reconnues par la FRÉC ;
2. élargissant immédiatement l'admissibilité du FECC aux projets de circularité, même lorsque leurs réductions de GES ne sont pas parfaitement quantifiées ou quantifiables à court terme, et y compris lorsque les réductions de GES sont indirectes, systémiques ou différées dans le temps ;
3. soutenant le milieu de la recherche dans le développement et l'affinage progressif des outils de quantification des réductions de GES associées à la circularité, plutôt que d'attendre des métriques parfaites pour permettre le financement d'initiatives structurantes.

Le CERIEC et le RRECQ demeurent disponibles pour soutenir les travaux de la Commission et approfondir, avec les membres et leurs équipes, les dimensions systémiques, territoriales et circulaires de cette transition.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres de la Commission, l'expression de notre considération distinguée.





CERIEC

Centre d'études
et de recherches
intersectorielles
en économie
circulaire



Réseau de recherche
en économie circulaire
du Québec